

## **CONVOICATIONS aux DELESTAGES DES EPREUVES DU SEMESTRE 5 de licence 3**

Le cavej organise des examens en février pour les enseignements du semestre 5 : les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter, mais il n'y a aucune obligation.

L'étudiant peut ainsi se « délester » d'une ou plusieurs matières, et il présente les autres en juin.

Il n'y a pas d'inscription particulière à ce délestage ni d'envoi de convocation aux épreuves.

Attention : ne peuvent se présenter au délestage que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique au cavej.

Les étudiants se présenteront aux examens avec leur carte d'étudiant

**\*EPREUVES ORALES : Les salles seront précisées sur le site [e-cavej.org](http://e-cavej.org) fin janvier .**

L'ordre alphabétique concerne le nom de jeune fille pour les femmes mariées.

La carte d'étudiant devra être présentée aux jurys. Les changements de jurys ne seront pas autorisés.

### **ANGLAIS**

Lundi 1<sup>er</sup> février

9h : noms de A à Ch

13h : noms de Ci à G

Mardi 2 février

9h : noms de H à Me

13h : noms de Mi à R

Mercredi 3 février

14h : noms de S à Z

### **DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

Mardi 2 février

9h noms de A à B

13h noms de C à E

Mercredi 3 février

9h noms de F à LA

13h noms de LE à N

Jeudi 4 février

9h noms de O à Si

13h noms de So à Z

## **REGIME DE L'OBLIGATION**

### Lundi 8 février

9h noms de A à De

13h noms de Di à LA

### Mardi 9 février

9h noms de LE à P

13h noms de Q à Z

## **EPREUVES ECRITES**

Les **épreuves écrites** auront lieu au **Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris** (métro Gobelins – bus 91, 83 ou 21)

Les étudiants devront être présents devant **l'AMPHITHEATRE 1** ( rdc) **une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger**

La carte d'étudiant présentant la photo devra être présentée à l'entrée, et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni par l'administration lors de l'épreuve

Ils seront priés de laisser leur cartable, sac et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps auxquels il est demandé de se faire connaître au secrétariat avant le 15 janvier

### **Vendredi 5 février**

**Relations individuelles de travail**

**14h30-15h30**

**Introduction au Droit comparé**

**16H15-17H15**

### **Samedi 20 février**

**Droit des sociétés 1 : 9h30-12h30**

**Droit administratif : 14h – 17h**